

Marché de Service pour :
Organisation et animation de la Fête du jeu, 21 et 22 février 2026 au
Musée des Traditions et Arts normands- château de Martainville.

Procédure adaptée ouverte (Articles R2123-1 3° - Services spécifiques - Code de la commande publique).

Date limite d'envoi de dossier : le 17/11/2025 à 16h00

Pièces du dossier téléchargeables sur <https://www.mpe76.fr>

Référence : 25C0379

Le contexte :

Le Musée des Traditions et Arts normands, propriété du Département de la Seine-Maritime organise sa 7^e édition de la Fête du jeu en février 2026. Installés dans le parcours permanent du musée, sur 4 niveaux de visite, plus de 100 jeux de société pour un public familial de 3 à 77 ans sont animés par des animateurs spécialisés dans les jeux de société.

Le site est à la recherche un prestataire en mesure de répondre à ses besoins spécifiques d'animations pour l'organisation de la fête du jeu les 21 et 22 février 2026.

La Fête du jeu permet aux visiteurs de 3 à 77 ans à la fois de découvrir toutes les nouveautés de jeux de société à faire en famille, mais également de découvrir les collections permanentes du Musée des Traditions et Arts Normands. Les jeux de société seront installés dans le parcours permanent du musée sur 4 niveaux de visite.

La Fête du jeu sera animée par des animateurs en charge d'expliquer les règles de tous les jeux de société, offrant ainsi une visite ludique et une découverte du musée.

L'évènement Fête du jeu sera organisé du samedi 21 février 2026 (10h à 12h30 et 14h à 17h30) au dimanche 22 février 2026 (14h à 17h30).

Le projet :

La manifestation devra offrir aux visiteurs des jeux de société d'hier et d'aujourd'hui pour un public familial de 3 à 77 ans.

Environ 100 jeux devront être dispersés dans les 12 salles du château, du rez-de-chaussée au 3^e étage, sur les 4 niveaux du musée.

Au rez-de-chaussée, 6 à 8 jeux en bois de manipulations en taille réelle devront être installés dans la salle des gardes et la salle à manger. Dans les 12 salles du musée, chaque poste de jeux devra être équipé de 6 à 8 jeux soit au total environ 100 jeux de société.

Le prestataire devra apporter les jeux de société, les tables et chaises / tabourets pour les joueurs et assurer l'animation des jeux. Ainsi, chaque animateur sera en charge d'expliquer les règles des jeux, d'orienter les visiteurs vers les jeux en fonction de leur âge mais également de procéder au rangement des jeux, au fur et à mesure afin que de nouveaux joueurs puissent s'installer.

Le prestataire assurera les transports du matériel et des techniciens, le jour du repérage technique et de l'évènement.

Détail de la prestation et paiements selon Cahier des clauses particulières (CCP) et acte d'engagement (AE)

DURÉE DU CONTRAT ET DÉLAIS D'EXÉCUTION

Le marché court du 19 janvier 2026 au 22 février 2026, démontage compris.

Délais d'exécution :

Le prestataire devra se mettre en contact avec le responsable du site ou son représentant pour finaliser l'organisation de sa venue et les détails logistiques afférents (horaires arrivée-départ, lieu d'installation) au plus tard le 2 février 2026 et notamment pour :

- Le jour et l'heure de son arrivée pour l'installation des jeux, des tables et tabourets
- Le jour et l'heure du démontage de la manifestation
- Les éventuelles demandes techniques au site d'accueil.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

- L'Acte d'Engagement dûment complété valant Cahier des Clauses Administratives Particulières (AE/CCP),
- Le mémoire technique comprenant l'offre du candidat pour une présentation des jeux en fonction des tranches d'âges de 3 à 77 ans, de l'actualité des jeux de société, de la diversité des jeux de logique, d'imagination et de stratégie, et présentant l'équipe d'animateurs qui sera mise à disposition pour l'animation des jeux.

Jugement des offres :

Les offres sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

1. Le prix de la prestation (coefficient 7)
2. La valeur technique de l'offre jugée au regard du mémoire technique fourni par le candidat (coefficient 3) jugée sur la base des sous-critères suivants :

- S/critère 1 : Connaissance de l'actualité des jeux de société dans la sélection des jeux (Note 3 pts/10)
- S/critère 2 : Adéquation des jeux proposés avec les âges des participants (Note 3 pts/10)
- S/critère n°3 : Composition de l'équipe pluridisciplinaire mise à disposition pour la réalisation de la prestation (Note de 4 pts/10)

Classement final :

Le prix le moins élevé obtiendra la meilleure note soit 10/10 et les écarts de note seront proportionnels aux écarts de prix (la note attribuée est obtenue en divisant le prix le moins élevé par celui proposé puis multiplié par 10).

Une note de 1 à 10 sera attribuée à chacun des critères et sera ensuite pondérée en fonction du coefficient y afférant.

La somme des notes pondérées par critère donnera une note globale par offre. Les offres seront classées par ordre décroissant des notes ainsi obtenues.

L'offre ayant obtenu le plus de points est déclarée comme offre économiquement la plus avantageuse.

Tous les renseignements nécessaires pour la remise des candidatures et l'analyse sont dans le règlement de consultation.